

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 12

Artikel: Quelques pages de mon histoire : [suite]
Autor: Jonathan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques pages de mon histoire.

III

— Eh ! l'ami, levez-vous.

— Ami soit, mais je veux bien être pendu si j'ai fait quelque chose pour mériter ce titre de votre part. Que voulez-vous ?

— Vos papiers.

— Fichtre, les voici, avec une exorde digne de Cicéron. Lisez et dites-moi si jamais tribun a parlé plus sagement.

Le gendarme lut mon discours et ne comprit pas.

— Ces papiers ne sont pas en règle et vous allez me suivre.

— Ah ! mon bon, il faut d'abord que je sache où vous allez, et alors je verrai à accepter votre compagnie, autrement bernique.

— Vous refusez ?

— Net.

— Citoyen, dit le gendarme s'adressant à un tiers qui arrivait près de nous, citoyen, je réclame votre concours pour m'aider à mettre ce vagabond à la raison.

Le dit citoyen appartenait à ce type honorable qui tient du campagnard aisé et du citadin manqué. C'était peut-être le juge de paix d'un cercle rural ? un grand conseiller partant pour une *section* du Grand Conseil ou un régent en goguette. Il m'examina d'un air malin, sournois, puis se tournant vers l'agent de la morale publique.

— Vous avez à faire à un fin finaud, je les connais, ah ! ah ! ah ! C'est un tout fin, ah ! ah ! Je les connais, et si vous avez des gants vous ferez bien de les lui mettre, ah ! ah !

Mon gendarme ne se fit pas prier ; il tira de sa poche les dits gants et en cinq minutes j'étais *menotté*. — Avouez que le sort a parfois des caprices un peu singuliers ; le matin du même jour je voyageais en *première* accompagné de ma fiancée, et à quatre heures après-midi j'étais pris et lié comme vagabond dangereux, et tout cela pour avoir répété un proverbe latin.

Vous n'êtes pas, cher lecteur, sans avoir vu quelque infortuné conduit par la police, et, comme vous avez le cœur bon, vous vous êtes dit en le regardant : « Pauvre diable, » et vous avez passé outre. Eh bien ! je dois le dire à l'honneur de nos Vaudois, mes concitoyens, j'ai entendu quantité de « Pauvre diable ; » mieux que cela, des femmes, des jeunes filles, que Dieu les bénisse malgré les chagrins que leur sexe m'a causés, les jeunes filles me regardaient d'un air sympathique en disant : Mon Dieu, il n'a pourtant pas l'air *môvais*. Seul, un ministre du saint Evangile, je tairai son nom, s'arrêta en me voyant et m'appela... *coquin*. Et il ne me connaissait pas !

Pendant les deux premières heures de marche, mon guide et moi gardâmes le silence qui convenait à nos positions respectives.

Mon gendarme, sous un extérieur calme et raide, avait un œil doux et bienveillant ; j'en conclus qu'il

ne demanderait pas mieux que de me donner la clé des champs si son honneur de gendarme ne l'obligeait pas à me garder.

— Savez-vous, l'ami, lui dis-je, puisque tant est que vous m'avez honoré de ce titre, savez-vous qu'en m'arrêtant vous avez agi en opposition à vos règlements.

— Point du tout, vous étiez en état de vagabondage.

— Comment donc, je dormais.

— C'est égal, c'est la consigne.

— A d'autres ces histoires, vous avez oublié votre alphabet, voyez au chapitre cinq, deuxième alinéa, et huit, article *c bis*.

— Vous savez ça ?

— Je pense, car c'est moi qui ai rédigé la dernière édition.

Mon gardien me regarda comme s'il craignait d'avoir arrêté son chef naturel.

— Votre nom, s'il vous plaît.

— Je le garde, il fallait me le demander avant de me lier.

— Mais, mon Dieu, on vous déliera, si cela peut vous faire plaisir.

— Non pas, je tiens à mes menottes.

— Je vous laisserai aller où il vous plaira.

— Il me plaît de rester en votre compagnie.

— Alors, que prétendez-vous faire ?

— Parbleu, c'est bien simple, je vous ferai casser de votre emploi.

— Et mes 4 petits enfants, que deviendront-ils ?

— Vous avez des enfants ? c'est fâcheux.

— Ah ! monsieur, de vrais bijoux.

— Je ne suis plus un vagabond, peut être ?

— Hélas ! je crains bien que non.

— Eh bien, voyons, nous pourrions peut-être concilier les intérêts de la société en général avec les vôtres en particulier, mais voici à quelles conditions :

1° Vous me prêterez votre shako, parce que je redoute les rhumes de cerveau.

2° Vous me remettrez votre carabine, mais en revanche vous garderez la giberne et le couteau de chasse.

Vous m'ôterez ces menottes et nous essaierons si elles peuvent aller à vos poignets.

— Impossible, Monsieur, vos conditions sont déshonorantes.

— Alors, marchons.

— Passe encore pour le shako, mais la carabine et le reste.

— N'en parlons plus.

— Vous êtes cruel.

— Merci.

— Je ne dis pas cela pour vous fâcher. Oh mes pauvres enfants !

Nous arrivâmes à la lisière de la forêt qui couronne le Jura ; nous nous assimes sous un sapin. Mon gendarme me croyait conseiller d'Etat pour le moins. Ces gens-là ont des aberrations !

— Monsieur, permettez que je vous ôte les menottes.

— J'y consens, mais à condition que vous les prendrez juste au même cran.

— Soit, je puis tout souffrir pour l'amour de ma famille.

Le changement de décor fut l'affaire d'un instant, et à huit heures nous arrivions chez mon cousin le syndic de..... (La fin prochainement.)

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

VII

Nos Genevois se rendirent à Moudon où ils ne rencontrèrent pas le grand-bailli de Vaud, qui avait jugé prudent de quitter cette ville où la peste régnait, pour se rendre à Chambéry. M. Lullin et ses compagnons crurent cependant devoir suivre son plan en se mettant en route pour la capitale de la Savoie. Ils rebroussèrent donc chemin, mais à peine avaient-ils marché un quart-d'heure qu'ils rencontrèrent une caravane composée de mendiants qui leur demandèrent l'aumône. Un instant après une femme se détache de la troupe et revient en courant, sautant et gambadant, accoster les Genevois.

— Mon bon seigneur, dit-elle à M. Lullin, donnez-moi votre main, je pourrai vous être utile.

M. Lullin tend la main; notre inspirée la prend, la considère quelques moments avec beaucoup d'attention, et s'écrie :

— Cette ligne, en travers, par les ondes qu'elle figure, ressemble à la mer en tourmente... Mon bon seigneur, vous êtes malheureux!... Ciel! ce vide, cette lacune annoncent la perte d'un objet aimé!... Mais voici quelques points annonçant que tout espoir n'est pas perdu; marchez avec votre troupe entre le levant et le midi: car dans un château, battu des vagues et gardé par les satellites des tyrans, gémissait l'innocence opprimée.

— Mes amis, dit M. Lullin, ce sont là des Bohémiens, ou, comme nous les appelons à Genève, des Sarrasins. Quelques auteurs croient qu'ils viennent de l'Égypte et les appellent Egyptiens.

Je ne comprends pas trop comment ils ont pu deviner que j'avais perdu ma fille. Le château dont ils parlent et que nous devons trouver dans la direction qu'ils indiquent ne peut être que le château de Chillon. Nos voyageurs couchèrent à Attalens. — Pendant qu'ils prennent là quelque repos, une scène singulière se passe au château du Châtelard, situé à une lieue et demie de celui d'Attalens, et dans la direction de Chillon. Ce château appartenait à François de Gingins, châtelain de Chillon et membre de la confrérie de la Cuillère. Une petite troupe de gens à pied, mal vêtus et d'un aspect effrayant et sinistre, gravit à pas lents la colline et s'approche peu à peu du château. De longues épées pendent au côté de ces soldats ou de ces brigands; ils ont des poignards à la ceinture, et leurs épaules sont chargées d'arcbuses lourdes et grossières. On les entend charger d'injures un homme placé au milieu d'eux, et dont les mains sont liées derrière le dos; cet homme, dont les vêtements, malgré leur simplicité, dénotent un rang plus ou moins distingué, est grand, bien fait, et sa physionomie annonce une intelligence supérieure, une âme grande et accoutumée à s'élever au-dessus des coups du sort.

Bientôt le cortège arrive au pied du château, un son de trompette se fait entendre; la porte d'airain s'ouvre et la troupe en franchit le seuil.

Le lendemain, nos deux troupes se dirigèrent l'une et l'autre vers Chillon, cette bastille de la Savoie; mais les piétons du Châtelard partirent tard et marchaient lentement, tandis que les cavaliers Genevois partirent de très grand matin et marchaient fort vite. Ce fut aux environs de Montreux, à moitié chemin du Châtelard à Chillon, que les braves Genevois atteignirent les gardiens du prisonnier, et quelle ne fut pas leur surprise quand ils reconnurent dans la personne de celui-ci le vertueux Bonnivard, naguère prieur de St-Victor,

qui avait mérité l'animadversion du duc de Savoie par son attachement pour Genève.

Les émissaires du duc ayant appris le jour précédent que Bonnivard se rendait à Berne, lui avaient dressé une embuscade sur la route entre Lausanne et Moudon, et l'avaient saisi dans un bois du Jorat, presque au même moment que M. Lullin et sa troupe arrivaient à Moudon.

Emus de compassion pour cette victime de la tyrannie, les Genevois se jetèrent brusquement sur l'escorte, la dispersent, s'emparent du prisonnier. L'un d'eux le met en croupe et tous s'éloignent au galop dans la direction d'Aigle. Ce bourg n'était qu'à deux lieues de distance, et, comme il appartenait au canton de Berne, nos Genevois y auraient été à l'abri de toute poursuite s'ils avaient pu y arriver. Mais les soldats de l'escorte, se débarrassant de leurs pesantes arcbuses, étaient aussi montés à cheval et avaient réclamé des secours sur toute la route. Ils atteignirent les Genevois avant leur arrivée sur le territoire berrois.

La partie étant trop inégale, les Genevois ne purent résister; ils furent séparés; deux d'entre eux furent tués; Lullin perdit un moment connaissance à la suite d'une chute de cheval et fut considéré comme mort par ses ennemis. Revenant à lui et ne sachant pas la route prise par ses compagnons, ni celle de ses ennemis, il prit le parti de se jeter dans les montagnes pour se jeter dans la vallée des Oromonts qui appartenait au canton de Berne. Son but était de se réfugier dans les ruines du château d'Aigremont, supposant que personne n'irait l'y chercher, puisqu'on les disait peuplées de fantômes et que personne n'osait s'en approcher. Il y passa la nuit en proie à ses réflexions et regrettant que les aventures du jour précédent eussent retardé son arrivée à Chambéry.

De très grand matin Lullin se mit en route, atteignit le bourg d'Aigle où il retrouva ses compagnons, et bientôt ils longèrent les rives du lac. Arrivés devant Chillon, Lullin s'écria: C'est là que gémit l'innocence opprimée dont parlait la diseuse de bonne aventure; tout s'explique; il s'agissait de l'infortuné Bonnivard qui vient d'être jeté dans ces noirs souterrains.

La petite troupe continua de s'acheminer sur Genève où elle n'arriva que le lendemain. Déjà elle se disposait à repartir pour Chambéry quand M. Lullin se trouva subitement atteint de la peste, et ses amis durent attendre l'issue de cette affreuse maladie. (A suivre.)

Une dame toujours très sévère à faire ressortir les moindres fautes commises par son mari, possédait un joli canari qu'elle adorait. Ce petit favori qu'on laissait voler dans l'appartement alla un jour se poser au milieu de la table pendant le dîner, et se permit... une inconvenance sur la nappe.

La dame en rit, et le mari se fâcha tout rouge.

— Là! s'écria-t-il d'un air vexé; on ne le gronde pas lui!..... Si c'était moi pourtant...

Les abonnés de l'*Atlas historique*, publié par la maison Simon, de Strasbourg, peuvent s'adresser au magasin de papeterie de L. Monnet, pour la reliure de cet ouvrage et le classement des planches et des cartes.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Samedi 21 et dimanche 22 mars 1874,

LE

MAJOR DAVEL

pièce patriotique en six actes.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.